







PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ ET À L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PRASOC) DE 57 MILLIONS D'EUROS

DESCRIPTION DU PROJET

Le Programme PRASOC, avec une enveloppe de 57 millions d'euros, se focalise sur la mise en place d'instruments visant à favoriser l'inclusion financière des opérateurs économiques qui sont exclus ou ont des difficultés d'accès au système formel de financement mais ayant un potentiel pour développer des activités économiques durables dans des secteurs porteurs.

Le Programme consiste en la mise en place de deux lignes de crédit pour le secteur privé - l'une dédiée au crédit agricole et l'autre dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS) (pour un total à hauteur de 50 millions d'euros) ainsi que d'un Fonds d'appui à l'inclusion financière pour un total de 7 millions d'euros pour la mobilisation de ressources, à titre de don, adossées aux crédits agricoles et ESS.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus dans le cadre de ce Programme sont les suivants :

 Au moins 100 opérations dans le secteur agricole et 300 dans le secteur de l'économie sociale et solidaire sont financées.

SECTEUR:

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Emploi
- Entrepreneuriat
- Agriculture
- Economie sociale et solidaire

LIEU D'INTERVENTION

Niveau national

Bénéficiaires

micro, petites et moyennes entreprises tunisiennes



 Au moins 80% des entreprises émargées sur les lignes de crédit reçoivent une contribution à titre de subvention moyennant le Fonds d'appui à l'inclusion financière.

Sujets éligibles

- Les personnes physiques et morales.
- Les activités existantes ou à créer
- Les coopératives, les sociétés mutuelles et les groupements professionnels de production et services œuvrant dans le domaine agricole et de l'ESS
- Le promoteur doit être résident en Tunisie et exerçant dans le secteur agricole ou de l'ESS

Opérations éligibles

- Biens, équipements neufs et services connexes (ingénierie, transport, assurance, installation, formation, assistance technique)
- Services
- Travaux d'aménagement
- Matières premières et cheptel
- Fonds de roulement

Procédures d'utilisation des fonds

- L'investisseur présente à l'institution financière ou à l'institution de microfinance (IF/IMF) le dossier d'investissement qui doit comprendre un plan d'affaires avec un schéma global de financement.
- L'IF, suite à une évaluation positive du dossier, donne son accord de principe au financement de l'opération et transmet la requête de décaissement à la BCT. Le dossier est transmis pour information au cabinet d'audit et en copie connaissance à l'AICS-Tunis.
- L'IMF, suite à une évaluation positive du dossier, donne son accord de principe au financement de l'opération et transmet la requête de financement à l'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM).







STATUT | En démarrage

DATE DE DEBUT | 2020

DURÉE | 5 ans

BUDGET | 57.000.000 €

(50 M€ à crédit et 7 M€ à don)

PARTENAIRES

- Banque Centrale de Tunisie (BCT)
- Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM)

BÉNÉFICIAIRES |

- Micro, petites et moyennes entreprises tunisiennes





Le dossier est transmis par l'ACM pour information au cabinet d'audit et en copie connaissance à l'AICS-Tunis et à la BCT pour décaissement.

- La BCT débloque le crédit à l'IF/IMF aux conditions établies en informant le cabinet d'audit, l'AICS-Tunis et l'ACM en cas d'opération de microfinance.
- Les IF/IMF procèdent à l'octroi des fonds (crédit et mesures incitatives) à l'entrepreneur; Les conditions du crédit et de l'utilisation des mesures incitatives sont clairement définies dans le contrat à signer entre le promoteur et l'IF/IMF.

Agence Italienne pour la Coopération au Développement – AICS Tunis Tunisie, Libye, Maroc et Algérie

1, Rue de Florence - Mutuelleville 1082 Tunis, Tunisie

E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it **Tél.:** + 216 71 893 321 / 71 893 144

